

# POLITIQUE EMPREINTE TERRITORIALE



## CONTEXTE ET ENJEUX

La responsabilité territoriale de l'entreprise (RTE) est une des dimensions de sa responsabilité sociétale (RSE) : il s'agit pour l'entreprise de se mettre à l'écoute des attentes et des besoins des parties prenantes territoriales au-delà du seul prisme du développement économique local. Cette approche constructive contribue à la pérennité des entreprises.



Au-delà des emplois directs qu'il crée sur les territoires dans lesquels il est implanté, le groupe Archimbaud soutient des initiatives permettant de dynamiser ces territoires et d'accroître leur attractivité.



## INDICATEURS DE SUIVI & PERFORMANCE

- Schéma du partage de la valeur créée
- Budget mécénat
- Nombre d'associations soutenues



## Principes de mise en œuvre de la politique empreinte territoriale

La mise en place de cette politique est de la responsabilité du président-directeur-général en concertation avec les directeurs de sites.

# 1

### Dynamiser l'économie locale

La valeur créée par le groupe Archimbaud, est redistribuée pour une grande partie dans les territoires où sont implantés ses sites de productions, non seulement sous forme de salaires des personnes qu'il emploie mais également par l'attribution de marchés à de prestataires et fournisseurs de proximité – notamment les exploitants forestiers (voir politique « exploitation forestière raisonnée »). Via sa société immobilière Archimmob, le groupe Archimbaud investit dans des projets qui dynamisent les activités locales (logements, commerces et patrimoine en milieu rural). Par ailleurs, il participe financièrement à l'entretien des routes à proximité de certains de ses sites.

cadre de vie de ses collaborateurs.

Dans tous les cas, les salariés peuvent être à l'initiative d'une demande de mécénat qui sera toujours étudiée par le directeur du site concerné.

# 3

### Fonds de dotation Archimbaud

Par ailleurs, le Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt – fonds de dotation détenteur d'une partie du capital du Groupe a une double mission économique et philanthropique. D'une part, le Fonds assure le développement de l'entreprise dans le respect de ses valeurs fondatrices. D'autre part, il soutient des projets d'intérêt général, renforçant les liens durables entre l'Homme, l'arbre et la forêt en redistribuant environ 1/3 des dividendes du Groupe à des projets d'intérêt général régional en fonction d'axes définis dans ses statuts : ce mécénat est en grande partie fléché vers des initiatives régionales.

# 2

### Mécénat

Par un programme de mécénat actif, le Groupe soutient environ une centaine d'associations à caractère sportif, culturel, social ou environnemental. Tout en soutenant des associations localisées autour des sites de production, le Groupe consacre une partie de son mécénat à des initiatives nationales.

Les associations soutenues sont sélectionnées en adéquation avec les valeurs du Groupe, mais également pour leur contribution positive au